

MAIRIE DE TALMONTIERS

03 44 84 83 21

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-huit mars deux mille quatorze, à 20 heures 44, les membres du Conseil Municipal de la commune de Talmontiers proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 23 mars 2014, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

DELARUELLE Marie-Pierre, LAMBARD Francis, BUREAU Didier, FARAGOUT Dominique, DEFLINE Hugues, DUCHAUSSOY Jérôme, LANEL Patrice, AUBRY Stéphanie, CHAUSSIN Pascal, GUILLOTTE Alice, HERPIN Catherine, LUBASINSKI Catherine, LAPAIX Raymonde, LEBORGNE Jacky

Absent excusé:

WATTIER Gérald ayant donné pouvoir à Stéphanie AUBRY.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. LEBORGNE Jacky, Maire, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer **Mme DELARUELLE Marie-Pierre, Mr LAMBARD Francis, Mr BUREAU Didier, Mr WATTIER Gérald, Mr FARAGOUT Dominique, Mr DEFLINE Hugues, Mr DUCHAUSSOY Jérôme, Mr LANEL Patrice, Mme AUBRY Stéphanie, Mr CHAUSSIN Pascal, Mme GUILLOTTE Alice, Mme HERPIN Catherine, Mme LUBASINSKI Catherine, Mme LAPAIX Raymonde et Mr LEBORGNE Jacky**, dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Madame Alice GUILLOTTE, membre la plus âgée des membres du conseil, a pris ensuite la présidence.

Le conseil a choisi pour secrétaire Mme LUBASINSKI Catherine

ELECTION DU MAIRE

La Présidente, après avoir donné lecture des articles L2122-4, L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L 2122-4 et L 2122-7 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur LEBORGNE Jacky propose sa candidature.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé à la présidente son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

| | |
|--|----------|
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : | 15 |
| A déduire : bulletins blancs ou nuls : | 1 |
| Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : | 14 |
| Majorité absolue : | 8 |

A obtenu :

M. LEBORGNE Jacky : 14 voix

M. LEBORGNE Jacky ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Le conseil municipal décide par 15 voix pour, de fixer le nombre d'adjoints au maire à trois et procède à leur élection.

ELECTION DU PREMIER ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Jacky LEBORGNE élu maire, à l'élection du premier adjoint.

Mr LAMBARD Francis propose sa candidature.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

| | |
|--|----------|
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : | 15 |
| A déduire : bulletins blancs ou nuls : | 1 |
| Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : | 14 |
| Majorité absolue : | 8 |

A obtenu :

LAMBARD Francis **14 voix**

M. LAMBARD Francis ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{er} Adjoint et a été immédiatement installé.

ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du second adjoint.

Mme GUILLOTTE Alice propose sa candidature.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

| | |
|--|----|
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : | 15 |
| A déduire : bulletins blancs ou nuls : | 1 |
| Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : | 14 |
| Majorité absolue : | 8 |

A obtenu :

GUILLOTTE Alice **14 voix**

Mme GUILLOTE Alice ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 2^e Adjointe et a été immédiatement installée.

ELECTION DU TROISIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du troisième adjoint

M. LANEL Patrice propose sa candidature.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

| | |
|--|----|
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : | 15 |
| A déduire : bulletins blancs ou nuls : | 1 |
| Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : | 14 |
| Majorité absolue : | 8 |

A obtenu :

LANEL Patrice **14 voix**

M. LANEL Patrice ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3^e Adjoint et a été immédiatement installé.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les prochains conseils municipaux auront lieu les 4 avril 2014 et 25 avril 2014 à 20h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50

Le Maire,

Jacky LEBORGNE

